

N° de chambre : 140

Occupant ORTALO
Du 16/01/2025
Nb de Nuits 1
Petits Déjeuners 0
N° de code 655051

CARTE BANCAIRE
CREDIT MUTUEL
A0000000031010
VISA
le 16/01/25 à 20:50:08
FORMULE 1 0230
31 RAMONVILLE S
0767345
37811411001032
11899
*****0008
80ABAB75C425D912
870 401 061132
C @
No AUTO : 903585
MONTANT= 57,90 EUR
DEBIT
TICKET CLIENT
A CONSERVER

Votre réservation est garantie et peut être annulée sans frais jusqu'à 23h59 la veille du jour d'arrivée. Passé ce délai, la première nuit sera débitée de la carte en garantie. Toute ANNULATION doit être faite avant 23h59 la veille du jour d'arrivée. Voir les conditions détaillées sur www.ALL.com

Page CB

hotelF1 Toulouse Ramonville - 2228
Parc d'activités technologiques-Avenue de l'Europe
31526 RAMONVILLE SAINT AGNE
FRANCE
Tél: +33(0) 8 91 70 54 13
Fax: +33(0) 5 61 73 61 84

Facture n°: 346416
Date d'émission: 16/01/2025
20:50:00
N/Ref: 114360 / SO
Reservation Ref.: PBVDJXSJ
Adresse Client :
Le verdier 46160 CAJARC FRANCE
Adresse de Facturation :
Mr ALEXANDRE ORTALO Le verdier 46160 CAJARC FRANCE

Page 1 sur 1

Réservation N° PBVDJXSJ Du: 16/01/2025 Au: 17/01/2025 Vous avez réglé 1 nuitée(s) au total									
Date	Prestation	Qté	PU HT	Remise %	HT	Net	Cde TVA	Total HT	Total TTC
16/01/2025	CBR - Chambre Cabrio 2P No140 ORTALO ALEXANDRE	1	50,91			50,91	G	50,91	56,00
	Taxe de Séjour	2	0,95			0,95	H	1,90	1,90

Base HT	TVA	Taux TVA	Total TVA
1,90	H	0,00%	0,00
50,91	G	10,00%	5,09
52,81		Total	5,09

Prix nets
0% d'escompte

Mode de règlement	Montant
Carte bleue	57,90

Total TTC EURO:	57,90
Montant réglé EURO:	57,90
Montant à régler EURO:	0,00

SAS SCHE
Siège social: 6-8 rue du Bois Briard 91060 EVRY COURCOURONNES
Capital: 22.100.926,50 € RCS: Evry B 378 114 110
N° NAF: 5510Z N° SIRET: 378 114 110 01693
TVA intra comm: FR 92 378 114 110
IBAN: FR7611899001240002619254546 BIC: CMCIFR2A
TVA sur les débits
Classif. tourisme: 0*

Paiement comptant Cette mention ne concerne pas les particuliers. Toute amende intergéo à la date indiquée est productive d'un intérêt de retard à un taux de 10% l'an, du jour de l'échéance de la date d'échéance de la facture et appliqué au montant total TTC de la facture. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire s'élevant à 40 € par créance sera exigée dès le lendemain de la date d'échéance de la facture à laquelle s'ajoutera une indemnité complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais engagés en cas de non-paiement contentieux.

L'hôtel, en tant que responsable de traitement, traite les données personnelles que vous fournissez à l'occasion de votre séjour aux fins de gestion commerciale des réservations, de respect des obligations légales et, sur le fondement de l'intérêt légitime, aux fins d'activités marketing et l'amélioration de la qualité de vos séjours, y compris les enquêtes de satisfaction. Vous disposez à l'égard de l'hôtel, en tant que responsable de traitement, des droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles. Vous pouvez également déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles au sein du groupe Accor, vous pouvez consulter la Charte de protection des données personnelles sur le site all.com.